Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 040-214001505-20200219-DEL2020_010_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE 2020 4
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 19 FEVRIER 2020

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

L'an Deux Mil Vingt et le Dix Neuf Février à 18 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :
14

Date de la Convocation :
21 Février 2020

Présents : Mrs Jean MORA, Serge CHABRIER, François CORDOBES, Michel DARREMONT, Jacques DUCROUX, Francis LABOUDIGUE, Dominique LARTIGAU, J. Jacques LARTIGUE, Michel RAFFIN, J. Paul TRAYE, Yves PEYRES, Mmes, Martine DUVIGNAC, Myriam LALLEMANT, M. José LARTIGUE.

Date d'affichage :
21 février 2020

Absents ayant donné procuration : Gérard SUBSOL à Michel DARREMONT, Thérèse DARRICAU à Serge CHABRIER, Françoise LESBATS à J. Paul TRAYE, Magali PEREIRA à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Martine DUVIGNAC

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Objet de la délibération :
DEL2020_010 – Vente terrain communal pour emplacement funérarium

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 02 octobre 2019 portant sur la création d'une chambre funéraire par l'entreprise POMPES FUNEBRES ROULET et Fils sise à SOUSTONS.

Il précise que cette création de chambre funéraire a fait l'objet d'une autorisation en date du 17 décembre 2019, délivrée par Monsieur le Préfet des Landes.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la demande effectuée par l'entreprise POMPES FUNEBRES ROULET pour l'acquisition du terrain cadastré section AB N° 1054 d'une superficie totale de 525 m², sise 476 Avenue Loÿs Labèque.

Il propose de vendre ce terrain pour un montant de 50 € le m² soit un prix total de Vingt-six mille deux cent cinquante euros (26 250).

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 040-214001505-20200219-DEL2020_010_1-DE

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- De vendre à l'entreprise Pompes Funèbres POUEY le terrain cadastré Section AB n° 1054 d'une superficie totale de 525 m², sise 476 Avenue Loys Labèque, pour un montant de 50 € le m², soit un total de 26 500 € (Vingt Six Mille Cinq Cent Euros).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :